

Nous n'avons pas à défendre nos droits seulement ; nous avons aussi à défendre le système de Québec, dont le nôtre était à peu près le décalque.

Dans la guerre qui nous est faite, on ne nous attaque point seulement à cause de nos défauts, prétendus ou réelles : on va chercher des armes en tout pays catholique ; on jubile quand on peut en rapporter de la province de Québec.

On ne met en relief que les critiques, pour dire avec plus d'assurance aux imbéciles : voyez, les catholiques eux-mêmes ne sont pas satisfaits de leur système ni de leurs instituteurs.

Vraiment, ne serait-il pas à propos d'ajourner ces discussions ?

Ceci est le fond du raisonnement tenu par les agents du clergé catholique dans cette question.

“ On n'a pas, disent-ils, à discuter la qualité et les mérites des écoles séparées catholiques du Manitoba. Elles peuvent avoir tous les défauts, toutes les infériorités, cela ne vous regarde pas ; nous avons le droit de les avoir, si mauvaises qu'elles soient, nous avons le droit de laisser nos enfants ignorants, nous avons le droit de les élever à l'écart de leurs concitoyens, nous avons le droit de perpétuer la division du pays en sectes, en castes, préjugés et privilèges. Rendez-nous nos écoles catholiques.”

On a beau montrer que ces écoles sont inférieures, que leur maintien est retardataire, que le peuple, qui est le vrai intéressé, n'en demande pas l'existence et ne les reconnaît pas indispensables. Peine perdue.

Le clergé et son entourage, qui n'a pas d'enfants mais a des bénéfices à récolter, s'écrie :

“ Il nous faut les écoles catholiques.” Et la presse de ce parti ajoute :

“ L'éducation de l'enfant appartient au père de famille, et la loi qui lui en ôte le contrôle est une usurpation odieuse et un acte de pur socialisme.”

Mais ne comprend-on pas que la vraie tyrannie est celle qui exige le rétablissement des écoles catholiques sans permettre d'en discuter les mérites ou les défauts.

Aux membres du gouvernement du Manitoba qui disent : Tu n'enverras ton enfant, qu'aux écoles publiques.

On oppose le gouvernement théocratique qui dit : Tu n'enverras ton enfant qu'aux écoles catholiques.

A ceux qui disent : Le gouvernement aura le contrôle et la direction des écoles ouvertement et publiquement,

On oppose ceux qui disent : Du moment où l'école est catholique, vous n'avez pas à savoir comment elle est conduite.

Voyons, prenez le père de famille pris entre le gouvernement qu'il peut influencer et diriger avec son bulletin de vote et le curé qui lui permet tout juste de délier les cordons de ses souliers, et dites qui est-ce qui fait de la spoliation.

Non, cette prétention que l'on n'a pas à examiner la valeur des écoles catholiques, mais qu'on doit les réclamer parce que les catholiques ont le droit de les avoir, et pour cette seule raison, ne peut pas tenir debout.

Et nous allons les examiner, ces fameuses écoles que l'on veut rétablir.

L'hon. M. Sifton, procureur-général du Manitoba dans la campagne qu'il a faite dans Haldimand, a donné sur les écoles séparées du Manitoba des détails extraordinaires.

Le RÉVEIL en a traduit la plus grande partie, qu'aucun journal français n'a eu le courage de reproduire.

En lisant cela, on comprend l'obstination du gouvernement du Manitoba à ne pas céder.

Voici d'abord les renseignements sur l'efficacité des écoles :

EFFICACITE

Lors du changement de gouvernement, l'administration libérale qui prenait le pouvoir fit une enquête sur le fonctionnement du système d'éducation bilatéral pendant les vingt dernières années, de 1871 à 1890.

RESULTATS STUPEFIANTS.

Les résultats obtenus furent stupéfiants, et je vais vous les expliquer en peu de mots. C'est un côté pénible du sujet à traiter et je m'en tiendrai à ce qui est absolument nécessaire pour vous mettre au courant des faits. On s'aperçut que les rapports de la section catholique sur la fréquentation des écoles, rapports sur lesquels était basée la proportion du subsidie gouvernemental alloué à chaque section, étaient matériellement incorrects. La section catholique adressait ses rapports au gouvernement pour retirer l'argent que lui allouait le statut, mais ces rapports étaient inexacts.

On s'aperçut en outre que les Ecoles séparées étaient conduites d'une façon honteuse pour un pays civilisé et qu'elles n'étaient même pas conduites du tout. On s'aperçut que dans les districts où existaient des écoles séparées, les prêtres ou les membres du clergé quelconques qui s'y trouvaient, ou qui appartenaient de loin ou de près à la hiérarchie remplissaient dans la majorité des cas les fonctions d'instituteurs tout en restant curés de la paroisse et en cumulant les fonctions ; que tout en continuant leur profession religieuse, ils remplissaient aussi les fonctions scolaires. On s'aperçut aussi que ces messieurs, tout en retirant l'argent comme instituteurs, laissaient les écoles fermées quelquefois une, deux ou trois semaines, et souvent ne les ouvraient qu'un jour ou deux par semaine. On trouva qu'il n'y avait aucun système suivi dans les écoles séparées.

Le résultat était que, dans la section du pays où existaient les écoles séparées le peuple avait grandi dans

L'IGNORANCE LA PLUS COMPLETE ET LA PLUS CRASSE.

C'est un fait notoire que, dans les parties de la province du Manitoba où la majorité est française et